EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

CCAS D 2023 - 001

DEPARTEMENT

GARD

Date:

Numéro:

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil En exercice Qui ont pris part à la délibération

8 15 8

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date d'affichage
18 janvier 2023

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

et publication,

du

le

ou notification

du

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN 30129

Séance du 25 janvier 2023

L'an Deux mille vingt trois

et le 25 janvier

à 18 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Céline VIGO, Vice Présidente

Présents : C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B.

TELLIER, G. GALEA, M. BOMPARD, L. RIMLINGER

Pouvoirs: Néant

Absents excusés: F. RICHARD – TRINQUIER, E. CREMONA, G. MANCUSO, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE

Secrétaire(s): B. TELLIER

Attribution d'aides individuelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Article 1 : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

- Mr DOMENIGHINI Mario : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte
- Mme JACOB Claire : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte
- Mr PLAS Pascal : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER La Présidente

REÇU EN PREFECTURE le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com